



COMMUNE DE
GINGINS

N/Réf. : 81.05

Nouvelle tarification de l'eau potable pour mise en application le 1^{er} octobre 2015

Selon décision de la Municipalité du 28 septembre 2015

Consommation annuelle en m3	Tarif applicable le m3
De 1 à 400 m3	Fr. 0.75 le m3
De 401 à 1'000 m3	Fr. 0.85 le m3
De 1'001 à 4'000 m3	Fr. 1.50 le m3
Dès 4'001 m3	Fr. 3.00 le m3
- Agriculteurs (hors arrosage) - Artisans	Tarif unique Fr. 0.75 m3

Gingins, le 13 octobre 2015
CCM

Investissements communaux et impact sur le tarif de l'eau

Le prix de l'eau n'a pas été modifié depuis 2015, malgré plusieurs investissements réalisés par la Commune. L'article 5 de l'annexe précise que le prix de base de l'eau ne peut excéder **CHF 3.00 par m³**.

La construction et la mise en service d'un nouveau réservoir en 2027, représentant un investissement de plus de **CHF 2 millions** pour la Commune, nécessiteront une adaptation substantielle du tarif de l'eau. Cette évolution du prix de base permettra d'aligner progressivement le prix local sur celui pratiqué par les communes voisines, actuellement situé entre **CHF 1.25 et CHF 1.50 par m³**, tout en garantissant la pérennité des infrastructures et la sécurité de l'approvisionnement.

Ce tarif n'inclut pas les charges liées au collecteur, au traitement de l'eau et aux compteurs, qui s'ajoutent au prix facturé.

E.O.&E.